

INFORMATION AUX PARENTS
concernant certains points du règlement intérieur
pour un bon fonctionnement de la vie scolaire de l'élève :

Le règlement intérieur du collège se trouve sur l'espace numérique parents et élèves,
ainsi que dans le carnet de liaison pour les 6°, 5° et 4°.

Régimes d'entrée et de sortie de l'établissement : rappel du règlement intérieur

Régime « libre »	Elève externe	L'élève arrive à la première heure de cours et repart à la dernière heure de cours de la demi-journée
	Elève demi-pensionnaire	L'élève arrive à la première heure de cours et repart à la dernière heure de cours de la journée
Régime « surveillé » AUCUNE EXCEPTION sauf si le parent vient chercher son enfant au collège contre décharge écrite	Elève externe	L'élève arrive à 8h et repart à 12h, puis arrive à 13h30 et repart à 16h30
	Elève demi-pensionnaire	L'élève arrive à 8h et repart à 16h30 (à 12h le mercredi)

La famille qui souhaite que son enfant quitte le collège exceptionnellement avant la fin des cours viendra le chercher au collège et signera le cahier de décharge (les mails ne seront plus acceptés car ne déchargent pas légalement le collège de toute responsabilité)

Nouveauté : les 3° auront une carte de collégien en remplacement du carnet de liaison :

Le carnet de liaison pour les 6°/5°/4° ou la carte de collégien pour les 3° devront être obligatoirement présentés à chaque entrée au collège, en cas d'oubli répétés l'élève s'expose à une punition.

En cas de retard : les parents doivent prévenir le collège du retard de leur enfant et l'élève se présentera dès son arrivée en Vie scolaire pour présenter son carnet rempli par ses parents aux pages « retard ».

En cas d'absence : la famille avisera le service de Vie scolaire dans les plus brefs délais si possible par téléphone (ou par mail). Dès son retour l'élève présentera un justificatif d'absence écrit, même si un justificatif téléphonique a été donné). Les parents ont la possibilité de justifier les absences de leurs enfants via l'espace parents dans Pronote de la façon suivante :

Étapes pour justifier une absence via Pronote :

- Ouvrez l'application mobile **PRONOTE** ou connectez-vous via l'**ENT** de l'établissement.
- Allez dans l'événement ou le menu **Absences aux cours**.
- Sélectionnez l'absence concernée dans la liste.
- Cliquez sur le bouton **Justifier** situé dans la partie droite de l'écran.
- Choisissez le **motif** de l'absence dans le menu déroulant.
- Ajoutez un **commentaire** ou joignez un **justificatif** (comme une photo ou un document numérique) si nécessaire.
- Cliquez sur **Valider** pour transmettre l'information à la vie scolaire.

Si des absences sont trop nombreuses, un signalement pourra être effectué auprès des services départementaux de l'éducation nationale.

En cas de dispense d'EPS : extrait du règlement intérieur :

Les parents ne sont pas habilités à fournir de dispense d'EPS, seule la dispense médicale est légale.

Les élèves inaptes doivent être présents au collège, le professeur adaptera son cours en fonction des indications médicales.

Quelques rappels utiles : Interdiction de l'usage du téléphone portable qui doit se trouver éteint et rangé dans le sac dès l'entrée dans l'établissement. Les casquettes et autres couvre-chefs sont interdits dans les bâtiments.

Courrier électronique service de la Vie scolaire : vie-scolaire1.0300013b@ac-montpellier.fr

Téléphone : 0466250237